Formation Chargé de Prévention

Réf : FC – CdP

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligation pour l'employeur de mettre en œuvre une politique de prévention s'appuyant sur les 9 principes généraux de prévention.
Responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la santé physique et mentale des salariés avec obligation de résultats/moyens renforcés.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne désireuse de mener, de manière autonome, des actions de prévention dans son établissement.

PRE-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Mener sa mission de Chargé de Prévention
- Participer à la maîtrise des risques professionnels dans son établissement.
- Contribuer à l'élaboration du Document Unique
- Mener des actions de préventions des risques de son entreprise
- Dialoguer avec les acteurs de la prévention internes et externes
- Réaliser une analyse des accidents du travail
- Réaliser et de présenter un plan d'actions de prévention

CONTENU :

Le chargé de prévention
Rôle et missions du chargé de prévention

La prévention dans l'entreprise : notions, acteurs
AT/MP : définitions, statistiques, enjeux
Le droit de retrait et le devoir d'alerte
Les responsabilités en cas d'AT/MP
Les mots de la prévention
Le mécanisme d'apparition du dommage
Les acteurs de la prévention (internes et externes) et comment se positionner par rapport à eux
Les 9 principes généraux de prévention

La mise en œuvre de la prévention
La démarche de prévention
La visite de site
L'analyse des situations de travail (ITAMaMi, 5 M)
L'évaluation des risques professionnels
Deux cas concrets :
Les TMS
Les RPS
Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
Le Plan d'Action : réalisation et présentation
Le Plan de Prévention
Les autorisations (Permis de feu…)
L'analyse des accidents

METHODE PEDAGOGIQUE
Alternance d'exposés, d'études de cas et d'exercices pratiques.

MOYENS PEDAGOGIQUES
Diaporama – échanges – outils d'analyses – outils de prévention

EVALUATION DE LA FORMATION
Evaluation menée durant la formation avec des exercices d'applications et un QCM final.

INTERVENANT
Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels.

AGREMENT
EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.
Attestation de fin de formation

DUREE FORMATION	RECYCLAGE	NOMBRE STAGIAIRES
5 jours (35 heures de face à face pédagogique)	Un Maintien et Actualisation des Compétences est recommandé tous les 5 ans.	- maximum 10 personnes - minimum 1 personne

MODALITES ACCUEIL HANDICAP
Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.